



CC du Pays Calaisien (Siren : 247200496)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Calais
Arrondissement	Mamers
Département	Sarthe
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/12/1994
Date d'effet	23/12/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Loup HARMAND

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	10 rue Saint Pierre
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	72120 ST CALAIS
Téléphone	02 43 35 11 03
Fax	02 43 35 73 67
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	10 324
-----------------------------	--------

Densité moyenne	39,06
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
72	Bessé-sur-Braye (217200351)	2 360
72	Cogners (217200856)	206
72	Conflans-sur-Anille (217200872)	563
72	Ecorpain (217201250)	316
72	Evailly (217201284)	379
72	La Chapelle-Huon (217200641)	571
72	Marolles-lès-Saint-Calais (217201904)	286
72	Montaillé (217202043)	596
72	Rahay (217202506)	205
72	Saint-Calais (217202696)	3 569
72	Sainte-Cérotte (217202720)	332
72	Sainte-Osmane (217203041)	193
72	Saint-Gervais-de-Vic (217202860)	404
72	Vancé (217203686)	344

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Service Public d'Assainissement Non Collectif</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Pour cette compétence, la CC adhère au Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation et de Gestion pour l'Elimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe : collecte et traitement des déchets ménagers ou assimilés.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Pour cette compétence, la CC adhère au Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation et de Gestion pour l'Elimination des Ordures Ménagères du Secteur Est de la Sarthe : collecte et traitement des déchets ménagers ou assimilés.</i>
Sanitaires et social
- Activités sanitaires
- Création, gestion et entretien de la fourrière animale
- Action sociale <i>- Participation au fonctionnement du CLIC -Soutien au Réseau d'Aides Spécialisées (RASED), au profit des seuls enfants demeurant sur le territoire du Pays Calaisien -Soutien à la Classe d'Intégration Scolaire (CLIS), au profit des seuls enfants demeurant sur le territoire du Pays Calaisien</i>
Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

L'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale d'intérêt communautaire et leur extension : la zone du Pressoir à Saint Calais. Création, gestion et entretien de zones d'activités futures d'une superficie au moins de 5 hectares et situées à proximité d'une voie nationale ou départementale.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Prospection et accueil des nouvelles entreprises. Conseil et accompagnement des chefs d'entreprises dans leur démarche.

Actions de promotion et de communication en direction des chefs d'entreprise et des organismes de développement.

Réalisation d'étude préalable éventuelle à la réalisation de l'immobilier d'entreprise. Intervention sur l'immobilier d'entreprise. Réalisation, construction et entretien de bâtiment à vocation économique (industriel, commercial, artisanal, tertiaire). Adhésion, et/ou cotisation, et/ou participation aux organismes de développement de la Sarthe et manifestation économique locale (club d'entreprise local, Comité d'Expansion Economique de la Sarthe, Carrefour Entreprise Sarthe, comice agricole, foire exposition, Maison de l'emploi...). Participation à des actions de développement économique du territoire communautaire en partenariat avec d'autres organismes de développement économique. Mise en place et/ou gestion des politiques contractuelles avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département (Contrats Régionaux de Développement, Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce).

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Est considéré d'intérêt communautaire, le stade d'athlétisme pour y conduire toutes actions futures relatives à son extension, à son développement, à son entretien et à son exploitation et à sa promotion.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Soutien financier aux événements culturels du Pays Calaisien, définis par délibération lors du vote du budget. Soutien à l'emploi pour l'animation des adolescents inscrits à la MJC. Participation à l'investissement et au fonctionnement de la future « maison intercommunale de l'expression artistique et culturelle ». Construction, aménagement, entretien et gestion de l'école de musique située à la Cornillère à Saint Calais.

- Activités sportives

Soutien aux sections sportives de l'Education Nationale.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

-Elaboration, gestion et suivi d'un schéma de cohérence territorial (SCOT) et d'un schéma de secteur, pour cette compétence la communauté de communes pourra adhérer à un autre syndicat mixte,

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Etude, création, réalisation de Zone d'Aménagement Concertée, sont considérées d'intérêt communautaire, les futures ZAC d'une superficie d'au moins 15 hectares, où la mixité des fonctions sera respectée (logement, activités industrielles et équipement public). Les futures ZAC pourront faire l'objet d'une convention publique d'aménagement entre la communauté de communes et un aménageur,

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières pour l'aménagement des futures zones d'activités d'intérêt communautaire

Développement touristique

- Tourisme

Soutien à l'entretien des sentiers de randonnées comme défini par les termes des conventions signées avec les communes.

Mise en valeur des chemins de randonnée situés sur la boucle du Pays Calaisien. Accueil, animation et promotion touristique du pays calaisien.

Logement et habitat

- Politique du logement social

Elaboration d'une politique du logement social d'intérêt communautaire et actions en faveur des populations défavorisées.

Sont considérées d'intérêt communautaire les opérations d'acquisition - amélioration de logement situés en centre bourg.

Ces opérations seront limitées à deux par an. Ces opérations pourront se réaliser par bail emphytéotique en faveur d'un bailleur social public, sans montant minimum de travaux. La communauté de communes assurera la gestion des logements

réhabilités et pourra passer une convention de gestion avec un bailleur social public. Ces logements seront réservés à des familles ayant des ressources inférieures ou égales au barème des plafonds HLM. Actions en faveur des familles défavorisées : lors de la procédure OPAH, la communauté de communes majorera la subvention pour inciter les propriétaires bailleurs à conventionner les logements réhabilités.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
Actions en faveur des familles défavorisées : lors de la procédure OPAH, la communauté de communes majorera la subvention pour inciter les propriétaires bailleurs à conventionner les logements réhabilités.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Actions en faveur d'une requalification des logements du parc privé : la communauté de communes pourra participer à l'O.P.A.H. ou O.R.A.H. Dans ce cadre, elle pourra adhérer à un autre EPCI.

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Participation à l'élaboration et à l'approbation de la charte de territoire du Pays du Perche Sarthois. Adhésion au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

- NTIC (Internet, câble...)

- Acquisition et mise à disposition d'un parc informatique au profit des écoles maternelles et primaires publiques (y compris la maintenance, l'assurance, les frais d'abonnement et d'accès à Internet). - Création et gestion d'un réseau Intranet communautaire.

- Autres

Soutien aux dépenses du matériel médical, défini par délibération lors du vote du budget. Coordination du Contrat de Développement Local avec le Département. Etude d'opportunité et de faisabilité du projet de pôle santé sur le territoire communautaire. Soutien à l'installation et au maintien de professionnels de santé et notamment aux maisons de santé pluridisciplinaires dans les conditions définies par l'article L. 1511-8 et les articles R.1511-44 à R. 1511-46 du CGCT.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
72	SM des Vallées de la Braye et de l'Anille (257202168)	SM fermé	20 609
72	SM du Pays du Perche Sarthois (257202424)	SM ouvert	85 991
72	SM de réalisation et de gestion pour l'élimination des ordures ménagères du Secteur Est de la Sarthe (SMIRGEOM du Secteur Est de la Sarthe) (257201376)	SM fermé	116 709

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)